

SVP, PRENDRE LE TEMPS DE LIRE LE COURRIEL AVANT DE CONSULTER LES DOCUMENTS

À l'approche de la grève, nous travaillons d'arrache-pied pour planifier au mieux cette journée.

Voici un courriel pour vous indiquer les dernières directives pour la journée de grève du 6 novembre 2023.

- Votre horaire de grève sera publié par l'employeur dès samedi et accessible via Virtuo ;
- Si vous avez des enjeux avec l'horaire qui vous a été assigné, nous vous invitons à vous adresser à votre **gestionnaire** ;
- Si vous avez des questions en lien avec le télétravail ou des enjeux de santé, nous vous invitons à vous adresser également à votre **gestionnaire** ;
- Pour toutes autres questions, nous référons à la Foire aux questions sur notre site internet www.sptsss.com dans l'onglet grève ;
- Pour être admissible au FDP (Fonds de défense professionnelle/compensation financière) vous devez être membre en règle du syndicat, donc avoir signé votre carte de membre. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à [cliquer ici](#) pour la compléter ;
- **Très important** de vous apporter le nécessaire pour être confortable durant votre temps de grève comme par exemple, des vêtements chauds, des vêtements de rechange, une bouteille d'eau, une boisson chaude, des collations, des bouchons d'oreilles.
- Des affiches et objets bruyants vous seront remis sur place ;
- Nous vous invitons à porter votre **t-shirt de la négociation** tout au long de la journée.

Déroulement :

En pièce jointe de ce courriel un premier document indique visuellement le lieu de rassemblement et un second document identifie les lieux de piquetage selon votre point de service.

Les milieux en rouge sont les lieux où se tiendra une ligne de piquetage;

Les milieux en bleu correspondent aux milieux qui doivent se déplacer au milieu rouge identifié dans son encadré;

Les milieux bruns sont des sites de piquetage individuels où les grévistes ne peuvent se déplacer (vous référer au document intitulé guide d'instructions, milieux bruns, en pièce jointe).

- N'oubliez pas que vos déplacements entre votre point de service et lieu de piquetage sont inclus dans le temps de grève. S'il y a une erreur avec votre point de service, nous vous recommandons à votre **gestionnaire**.

En étape, voici ce que vous avez à faire lors de votre arrivée, jusqu'à votre départ :

1. Lorsque vous serez sur votre lieu de piquetage, nous vous invitons à trouver vos responsables de ligne de piquetage. Ils seront identifiés par un dossard avec le logo du SPTSSS.
2. Le responsable de ligne de piquetage vous fera numériser un code QR à votre arrivée afin de remplir un formulaire d'inscription qui vous rendra admissible au FDP. Si vous n'avez pas accès à un téléphone ou à internet, nous vous invitons à communiquer par la suite avec nous au info@sptsss.com pour obtenir le lien d'inscription.
3. À la fin de votre temps de piquetage, il sera nécessaire de ramener le matériel de piquetage (pancarte et objets bruyants) au responsable et de signer la feuille de présence.
4. Finalement, comme l'organisation et l'actualisation d'une grève d'une telle envergure sont inédites, nous faisons de notre mieux pour que le déroulement soit positif pour tous. Nous vous demandons d'être indulgents et nous vous invitons à nous adresser vos commentaires constructifs afin de nous améliorer pour la ou les prochaines journées de grève, s'il y a lieu.

Merci de faire partie de ce mouvement, c'est ensemble que nous pourrons obtenir de meilleures conditions de vie et de pratique.

Solidarité !